

## Où trouver des appuis techniques ?

Les organisations membres du réseau CNABio se sont engagées à appuyer sur le plan technique, en fonction de leurs moyens et de leur disponibilité, tout producteur désirant être certifié BioSPG.

## Quels circuits de commercialisation ?

Chaque producteur/opérateur est lui-même responsable de la commercialisation de ses produits. Le CNABio facilite la mise en relation des acteurs et donne des consignes sur l'utilisation de la marque.

## Les circuits les plus utilisés aujourd'hui sont :

- La vente bord champs ;
- Les marchés dédiés ;
- Les livraisons de paniers
- La restauration hors foyer (restaurants, hôtels, cantines, service traiteur, cliniques etc.)

Pour plus d'informations, consultez « Où trouver les produits BioSPG » via le site :

<https://www.cnabio.net/le-biospg/ou-trouver-les-produits-biospg/>

## Présentation du CNABio

Créé en 2011, le CNABio est une association faitière qui s'est donné comme mission de promouvoir l'agroécologie et l'agriculture biologique au Burkina Faso.

## Le CNABio s'est engagé à :

- Créer un cadre d'échanges et de concertation entre les acteurs de l'agriculture biologique et de l'agroécologie au Burkina,
- Contribuer au développement des technologies et au renforcement des capacités des acteurs de l'agriculture biologique et de l'agroécologie,
- Plaider pour la création d'un cadre législatif favorable à l'agriculture biologique et de l'agroécologie,
- Contribuer à la création d'un marché national des produits biologiques.

## Avec le soutien de



# Le Label BioSPG



Un outil collectif entre les mains des producteurs burkinabè au service des consommateurs

## Informations pour le producteur burkinabè

Conseil National de L'Agriculture Biologique

10 BP 856 Ouagadougou Aéroport 10

Tel: (+226) 25 38 61 33 / 65 38 94 73

Mail: [bureaucnabio@gmail.com](mailto:bureaucnabio@gmail.com)

Site Web: [www.cnabio.net](http://www.cnabio.net)

## Le label BioSPG du Burkina Faso, qu'est-ce que c'est ?

Le Label BioSPG (Système Participatif de Garantie) du Burkina Faso est l'un des premiers labels bio nationaux en Afrique de l'Ouest.

C'est un outil qui permet de garantir sur la base d'une participation active des acteurs de la filière qu'un produit agricole ou une denrée alimentaire est conforme aux exigences de la norme burkinabè en agriculture biologique.

C'est un système d'assurance qualité orienté vers une **production locale pour une consommation locale**.

Le SPG est construit sur une base de confiance, d'échanges d'informations et de connaissances entre les producteurs d'une part et entre les producteurs et les consommateurs d'autres parts.

## Pourquoi se faire certifier BioSPG ?

On se fait certifier pour garantir la conformité de ses produits agricoles aux exigences normes biologiques afin de :

- avoir la satisfaction de produire ou transformer des produits de qualité dans un environnement préservé ;
- faire la promotion de ses produits ou savoir-faire ;
- Et de pouvoir accéder à des nouveaux marchés.

## Comment fonctionne le SPG ?

L'opérateur (producteur, groupement de producteurs, transformateur, distributeur) qui se soumet à la certification BioSPG a le devoir d'assurer la qualité biologique de ses produits. Pour cela il met en place des instances de contrôle qui sont :

**Le GLC : Groupe Local de Contrôle** qui est composé de producteurs et éventuellement de techniciens impliqués dans la production.

**Le BCO : Bureau de Certification de l'Opérateur** qui est constitué de représentants d'opérateurs, de consommateurs, de structures d'appuis, etc.

Chaque BCO dispose d'un **Coordinateur SPG** qui est responsable de la partie administrative et devient l'interlocuteur principal du CNABio. Le Coordinateur SPG de préférence doit avoir des notions de la production agro-écologique.

Au niveau du CNABio, tous les sites/opérateurs sont contrôlés par le **CCC, le Comité Central de Certification** à qui revient la décision finale sur la certification.

La certification donne droit à l'utilisation de la marque BioSPG pour une durée de 36 mois. Pendant ce temps le GLC et le BUCO assurent le contrôle régulier et le CCC surveille la bonne gestion de la marque par les opérateurs.

## Comment se faire certifier ?

Les différentes étapes du processus de certification

### Etape 1 :

Conversion de 2 ans au minimum pour les sites utilisés en mode conventionnelle. Certification possible sans délai d'attente si production déjà biologique ou écologique ou site en jachère sans trace de pesticides et d'engrais chimiques depuis 2 ans.

### Etape 2 :

Démarches administratives auprès du CNABio et mise en place des instances de contrôle; documentation des activités de production et de contrôle.

### Etape 3 :

Validation du dossier puis visite d'audit par le CCC.

### Etape 4 :

Décision de certification ou non par le CCC.

### Etape 5 :

Amélioration des pratiques, documentation des activités de production, de contrôle et de commercialisation par l'opérateur et surveillance du CCC.